

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

Projet de lotissement de la propriété située au 2395, rue Principale – Lot 3 992 936

Demande déposée le 16 mai 2023. La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la subdivision du lot 3 992 936 en vue de séparer la résidence du terrain agricole par la création des lots 6 579 165 et 6 579 166.

- La largeur minimale du lot résidentiel numéro 6 579 165 est de 40.61 m. alors que la largeur minimale autorisée au règlement de lotissement 2022-302 est de 45 m., soit une dérogation de 4.39 m.
- La superficie minimale du lot résidentiel numéro 6 579 165 est de 2270.1 m² alors que la superficie minimale autorisée est de 2800 m² au règlement de lotissement numéro 2022-302, soit une dérogation de 529.9 m²

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 25 mai 2023.

(s) Caroline Provost _____

Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe